



	<b>Mont de Eau Agglo</b>	<b>DÉCISION</b>
	<b>Nomenclature Acte : 1.1.10 - procédures adaptées</b>	<b>N° d 2025-02-02</b>
<b>Objet : Contrôles réglementaires des installations de Mont De Eau Agglo - ANNÉES 2025-2026-2027-2028</b>		

**Le Directeur de Mont de Eau Agglo ;**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°24-07-14 en date du 15 juillet 2024 par laquelle le conseil d'administration a délégué certaines attributions au Directeur, au titre de l'article R. 2221-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à signer les marchés,

**Expose.....**

Une procédure adaptée a été lancée le 3 décembre 2024 sur le site du Journal officiel et sur la plateforme demat-ampa.fr pour une remise d'offre au 20 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, afin de désigner l'attributaire du marché relatif aux prestations de contrôles réglementaires des installations de Mont De Eau Agglo ANNÉES 2025-2026-2027-2028.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la valeur technique 60 % et le prix des prestations 40 %, l'offre la plus avantageuse a été présentée par la société DEKRA INDUSTRIAL SAS - Centre d'Affaires de Lescourre - 5, rue Satao - 64230 LESCAR, pour un montant annuel de 14 556,00 Euros HT.

**Considérant** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

**Décide** d'intervenir à la signature du marché dans les conditions détaillées ci-dessus.

**Fait à Mont-de-Marsan, le 4 février 2025**

**Patrice MARBOUTIN,  
Directeur de Mont de Eau Agglo**



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 040-924781818-20250204-D\_25\_02\_02-CC

